

SOFIAL

Lotissement "L'Orée du Bois"

PA n° 089 287 22 Z 0001

Département de l'Yonne

Commune de PARON

PLAN DE MASSE

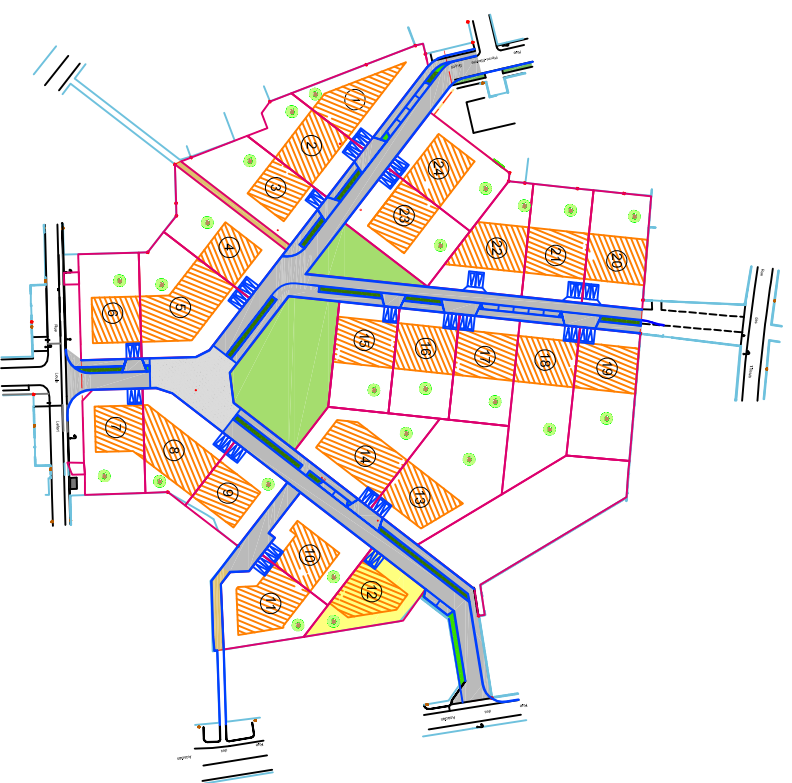
"La Plaine du Bois de Saint-Bond"

Lot n°12

Cadastre : Section AL n°191p et 235p
Superficie mesurée indicative : 566 m²

Echelle 1/250^{ème}

PLAN DE SITUATION



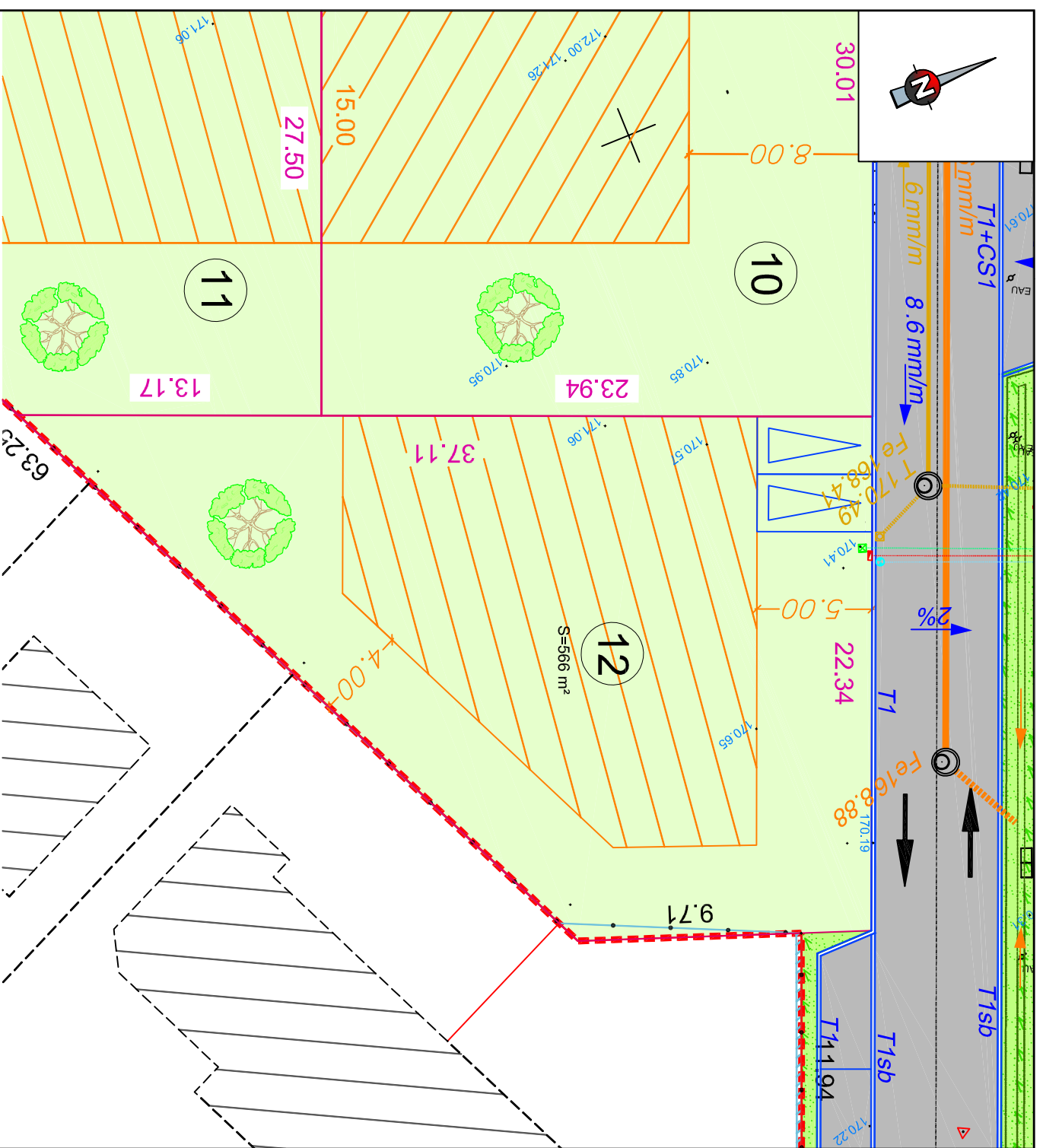
SAS SOFIAL
1 rue Charles Fabry
72013 LE MANS CEDEX 2
Tél : 02.43.43.49.45
Mail : aurelie.simon@lelievre-immobilier.com

DOSSIER
92640-43674
DATE
10/06/2022



GEFA
GÉNÉRALISTES-EXPERTS • INGÉNIEURS ASSOCIÉS
BUREAU DE L'ESSONNE
22, avenue de Ganay
91490 MILLY-LA-FORÊT
01.64.98.95.46
milly@gefa-expert.com

GEFA
GÉNÉRALISTES-EXPERTS
CONSEILLES VALOISIERE SAUMUR



LEGENDE

- Réseau Eaux pluviales
 - Regard de visite Ø1000
 - Collecteur ø300
 - Réseau Eaux usées
 - Collecteur ø200
 - Branchement ø160
 - Regard de visite Ø1000
 - Regard de branchement
 - Réseau Adduction d'Eau Potable
 - Canalisation de distribution
 - Branchement individuel et regard de complage
 - Réseau ENEDIS basse tension
 - Câble réseau 3x150²
 - Câble 4x35² (branchement)
 - Coffret réseau (REMBT) (CIBE)
 - Coffret de branchement (CIBE)
 - Réseau Télécommunication
 - Fourreaux PVC 3ø45
 - Fourreaux PVC 2ø28
 - + Regard de branchement 30x30
 - Chambre L2T
 - Voie, revêtements et espaces verts
 - Enrobés
 - Traitement différencié des zones de rencontres (zones conviviales) type enrobés cloutés ou similaire
 - Stabilisé
 - Espaces verts
 - Bordures béton
 - Cotation de nivellement TN
 - Urbanisme
 - Sentier piétonne et cycles (Servitude de passage pour piétons et véhicules à constituer, sur la sente, au profit des parcelles au Sud, hors lotissement, pour desserte ponctuelle)
 - Zone de constructibilité maximales données à titre indicatif (sous réserve de la stricte application des prospectus mentionnés au document d'urbanisme en vigueur, variant suivant la nature du projet envisagé).
 - Périmètre du Lotissement (article L442-1-2 du C.U.)
- NOTA :**
Les indications des différents ouvrages réseaux sont indicatives et sont susceptibles d'évoluer en fonction de la fonction des études techniques ultérieures à mener avec les concessionnaires, syndicats publics, et fournisseurs (étude d'éclairage, etc.).
Les limites sont données à titre indicatif sous réserve du bornage contradictoire (bornage en cours).
Les cotes et superficies seront définitives qu'après bornage contradictoire.